

Le Refuge de Mévonne



Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Offrez-vous une parenthèse vivifiante au cœur de la nature.

Empruntez un sentier forestier ombragé pour une randonnée rafraîchissante, bercée par le murmure d'un ruisseau et le chant discret des oiseaux. Les parois rocheuses qui jalonnent le sentier vous rappelleront la puissance tranquille de la montagne.

La montée, constante depuis le parking jusqu'au refuge, vous invite à prendre le temps. Elle débute en douceur, laissant place, peu avant l'arrivée, à un passage plus soutenu — un dernier effort gratifiant avant d'atteindre votre destination, nichée en pleine nature.



Trace n° 75346973

Durée	3h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	7,23 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	506 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	506 m	Commune	La Forclaz (74200)
Point haut	1 199 m	Régions	Alpes, Chablais
Point bas	692 m		



Description

Départ au parking des Gorges du Pont du Diable.

(D/A) Remontez la route qui démarre en face du parking, derrière le panneau directionnel "le Jotty". Prenez la direction de Mévonne. Quelques mètres après, le chemin devient carrossable et forestier.

(1) Suivez, en face, la piste principale tout au long de la randonnée, jusqu'au Refuge de Mévonne.

(2) À la fin de la montée, la forêt s'éclaircit. Un petit chemin à droite vous invite à vous rendre au Refuge de Mévonne.

(3) Retour par le même chemin jusqu'au parking des Gorges du Pont du Diable (D/A).

Points de passages

- D/A Route des Grandes Alpes, La Vernaz**
N 46.30514° / E 6.615049° - alt. 693 m - km 0
- 1 Chemin carrossable**
N 46.305159° / E 6.614769° - alt. 697 m - km 0.1
- 2 Bifurcationn. A/R au refuge**
N 46.299932° / E 6.595857° - alt. 1 198 m - km 3.57
- 3 Refuge de Mévonne**
N 46.300214° / E 6.595537° - alt. 1 198 m - km 3.62
- D/A Route des Grandes Alpes, La Vernaz**
N 46.30514° / E 6.615049° - alt. 693 m - km 7.23

Informations pratiques

(2) Variante : il est possible de poursuivre le chemin jusqu'au sommet du Mont Billiat (680 m de dénivelé en plus !).

À proximité

(3) [Refuge de Mévonne](#).

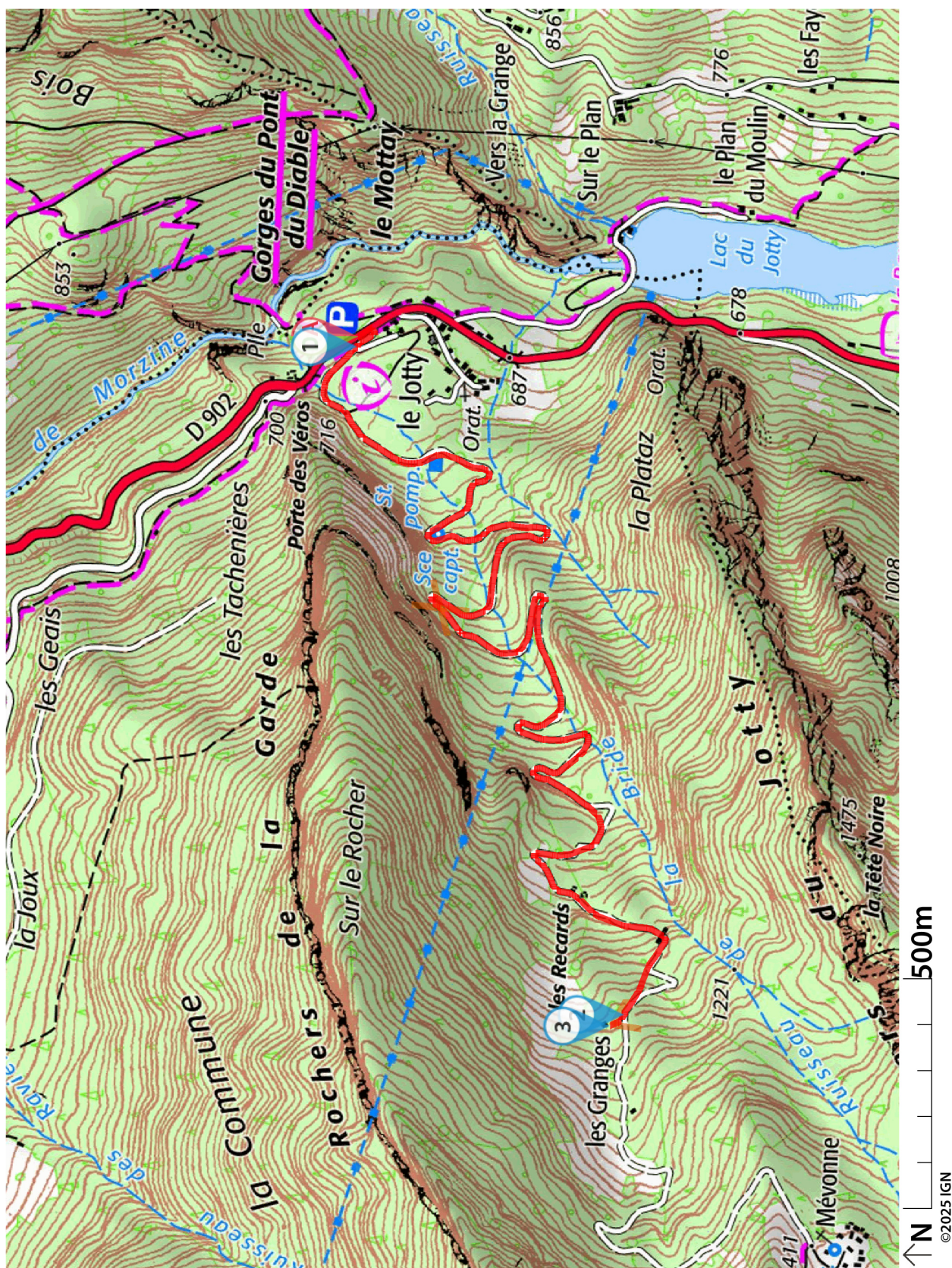
(D/A) Gorges du Pont du Diable.

(D/A) Lac du Jotty.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-refuge-de-mevonne-7/>

En savoir plus : - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

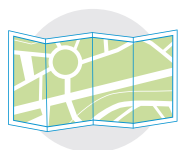
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



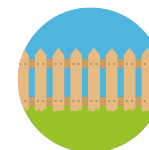
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



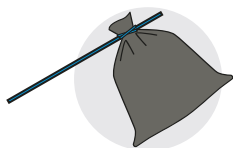
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



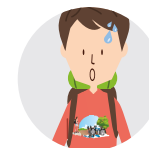
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.